

**Convention de scolarisation temporaire
 pour un élève allophone nouvellement arrivé**

A renvoyer au coordonnateur de l'unité de territoire concernée par mail :



PAS DE DÉPLACEMENT D'ÉLÈVE AVANT LA SIGNATURE DE TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS

ce.ia42-allophones-ut-nord@ac-lyon.fr
ce.ia42-allophones-ut-centre@ac-lyon.fr
ce.ia42-allophones-ut-saintetienne@ac-lyon.fr
ce.ia42-allophones-ut-opg@ac-lyon.fr

IL EST CONVENU QUE L'ÉLÈVE

NOM : Prénom : Date de naissance

Inscrit à (école/collège /lycée) En classe de

Nom du directeur/ Nom du chef d'établissement

Participera à un module d'apprentissage du français dans l'UPE2A (école/ collège) :

Nom du directeur / Nom du chef d'établissement :

À partir du :

Préciser les jours et les horaires :

Le professeur de l'UPE2A chargé du module FLS est

Cette convention est établie jusqu'à la date du.....

Le directeur d'école OU le chef d'établissement d'affectation	Le professeur principal de la classe d'inscription	Le directeur d'école OU le chef d'établissement de scolarisation temporaire - UPE2A-	L'enseignant coordonnateur de l'UPE2A
--	---	--	---

Le(s) responsable(s) légal(aux) de l'élève :

A (ont) pris connaissance et accepte(nt) les modalités de scolarisation telles qu'elles sont mentionnées sur ce document.

Les déplacements de l'élève entre le domicile et l'établissement de scolarisation temporaire (UPE2A) se font sous l'entière responsabilité des parents.

Fait à le.....

Le(s) responsable(s) légal(aux) de l'élève